



CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de RINXENT

SÉANCE DU 26 Mai 2020

COMPTE-RENDU

Le 26 mai 2020 à 19h s'est tenu en la nouvelle salle des mariages la séance d'installation du Conseil Municipal suite aux élections du 15 mars 2020

1. Installation du Conseil

La liste conduite par Monsieur Nicolas LOEUILLET « Ensemble, gardons le cap ! » a obtenu les 23 sièges.

Sont donc élus :

- | | |
|----------------------|---------------------|
| - LOEUILLET Nicolas | - VIANDIER Ludovic |
| - SAUVAGE Sophie | - CARON Béatrice |
| - PENEL Emmanuel | - DELANNOY Alain |
| - VIDOR Anne-Sophie | - MARTEL Stéphanie |
| - WIMET Philippe | - LECOUTRE Stéphane |
| - BARBAZON Nadège | - MARMIN Brigitte |
| - LENGAGNE Bernard | - TREHOU Guillaume |
| - CHEVALIER Ludivine | - LELEU Lucie |
| - LEMAIRE Serge | - BOURDON Bernard |
| - THOUVENIN Juliette | - POULET Muriel |
| - LEVISSE Patrick | - POURE Kenjy |
| - DEHOUCK Claire | |

Mme Sauvage est nommé(e) secrétaire de séance.

Tableau de Présence du Conseil Municipal du 26 Mai 2020

LŒUILLET Nicolas	X	MARMIN Brigitte	X	CHEVALIER Ludivine	X
SAUVAGE Sophie	X	CARON Béatrice	X	BOURDON Bernard	X
PENEL Emmanuel	X	DELANNOY Alain	X	POURE Kenjy	excusé
VIDOR Anne-Sophie	X	DEHOUCK Claire	X	LELEU Lucie	X
WIMET Philippe	X	POULET Muriel	X	THOUVENIN Juliette	X
BARBAZON Nadège	X	VIANDIER Ludovic	X		
LENGAGNE Bernard	X	LECOUTRE Stéphane	X		
LEMAIRE Serge	X	MARTEL Stéphanie	X		
LEVISSE Patrick	x	TREHOU Guillaume	x	TOTAL Présents	22

Pouvoirs : M Kenjy POURE donne pouvoir M Lœuillet

22 présents et 1 pouvoir : 23 suffrages

2. Demande de Huis Clos

Conformément aux dispositions de l'article 2121-18 du Code Général des Collectivités territoriales, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité le huis clos de la séance** suite à la demande formulée par trois membres du Conseil Municipal, vu les circonstances actuelles et le nécessaire respect des règles sanitaires en vigueur,

Mme THOUVENIN est désignée assesseur pour l'ensemble des Votes

3. Election du Maire

M LŒUILLET, seul candidat, ayant obtenu 23 voix sur 23 suffrages exprimés, est proclamé Maire de Rinxent

4. Détermination du nombre d'Adjoint

Conformément à l'article L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil ; soit pour RINXENT, 6 adjoints maximum.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 6 le nombre de postes d'adjoint.

5. Election des Adjoints

La seule liste déposée ayant obtenu 20 voix sur 20 suffrages exprimés sont élus aux poste d'adjoint les personnes suivantes :

- ⇒ 1^{ère} Adjointe Mme Sophie SAUVAGE
- ⇒ 2nd Adjoint Mr Emmanuel PENEL
- ⇒ 3^{ème} Adjointe Mme Anne-Sophie VIDOR
- ⇒ 4^{ème} Adjoint Mr Philippe WIMET
- ⇒ 5^{ème} Adjointe Mme Nadège BARBAZON
- ⇒ 6^{ème} Adjoint Mr Bernard LENGAGNE

Lecture de la charte de l' élu local

6. Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoint

Les plafonds indemnitaires exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT : indice Brut 1027 valant actuellement 3.889,40 €) sont les suivants :

- Pour le Maire : 51,6% (actuellement 2.006,93€)
- Pour chacun des Adjoint (6) : 19,8% (actuellement 770,10 €)

Ainsi, l'enveloppe maximale pouvant être affectée aux indemnités de fonctions des élus est de 6.627,53 € sur la base de la valeur actuelle de l'IBT.

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité la rémunération du maire et des adjoints comme suit :

- **Maire : 45 % de l'IBT**
- **Adjoint : 16% de l'IBT**

Ce qui se traduit comme suit aux conditions de valeur actuelle de l'IBT :

NOMS	Fonction	% IBT	Valeur au 26/5/2020
M Nicolas LCEUILLET	Maire	45%	1.750,23 €
Mme Sophie SAUVAGE	Adjoint	16%	622,30 €
M Emmanuel PENEL	Adjoint	16%	622,30 €
Mme Anne-Sophie VIDOR	Adjoint	16%	622,30 €
M Philippe WIMET	Adjoint	16%	622,30 €
Mme Nadège BARBAZON	Adjoint	16%	622,30 €
M Bernard LENGAGNE	Adjoint	16%	622,30 €

7. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder au maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Les délégations accordées qui doivent faire l'objet de précisions de la part du Conseil Municipal quant à leurs conditions d'exercice feront l'objet d'un examen lors du prochain conseil Municipal

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations à chaque Conseil Municipal.

8. Détermination du nombre de membres au CCAS

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend le maire qui en est le président et, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes (non membres du conseil municipal) participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Sur proposition du Maire, l'assemblée décide à l'unanimité de fixer à 6 le nombre de membres du C.C.A.S. élu en son sein par le Conseil Municipal. Le C.C.A.S comportera donc 12 membres en plus du Maire qui le préside.

9. Election des membres du CCAS

La seule liste est proposée ayant obtenue 23 voix sur 23 suffrages exprimés, les personnes suivantes sont élues au Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **Mme Nadège BARBAZON**
- **Mme Béatrice CARON**
- **Mme Ludivine CHEVALIER**
- **Mme Lucie LELEU**
- **Mme Brigitte MARMIN**
- **Mme Sophie SAUVAGE**

10. Désignation d'un représentant au syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M Lemaire comme délégué de la commune auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

11. Election des membres de la commission d'appel d'offres

La seule liste présentée ayant obtenu 23 voix sur 23 suffrages exprimés, la Commission d'appel d'offre est constituée comme suit :

Président : M Le Maire

Membres titulaires

- M. Emmanuel PENEL
- Mme Sophie SAUVAGE
- M. Bernard LENGAGNE

Membres suppléants

- Mme Ludivine CHEVALIER
- M. Alain DELANNOY
- M. Bernard BOURDON

12. Désignation d'un délégué à la fédération Départementale d'Energie

M Penel candidat à ce poste ayant obtenu 23 voix sur les 23 suffrages exprimés est déclaré élu et désigné délégué à la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h40



Nicolas Lœuillet

Maire

